

L'Ami vint de me dire, qu'à ce matin la P. Royale  
 a eu joye de voir les Consiell<sup>rs</sup> de la Cour qui par cy deuant  
 auoyent paru à M<sup>rs</sup> qui s'ont suivis Luy, & Crommon,  
 & Franckin (au lieu de Bloch, qui est son Consiere  
 au Rollet) & Nivoy d'istants elle trouua, elle  
 leur auoit dit, qu'ils eussent veu que Monsieur de  
 Hollande auoyent mis entre les mains de la Cour  
 les papiers qui concernoyent la Table, elle leur  
 auoit voulu recommander cel affaire, & leur  
 demandé si dans les papiers de l'autre costé on  
 luy disputoit la Table pour sa personne.  
 Sur quoy d'icel' ayant répondu, qu'ils auoyent  
 commencé à lire lesd<sup>s</sup> papiers, & regardoyent  
 de plus près à ce qui estoit de leur contenu,  
 Crommon a paru entre deux, & dit, que, les ayant  
 bien considéré, il n'auoit pas trouué que la Table  
 y fust disputée à N. A. R. (c) Sur quoy  
 la Princesse dit, que, pour elle, elle se contenteroit  
 fort à tout ce qui se jugeroit raisonnable et  
 equitable, & qu'elle n'auoit rien de plus à dire.  
 Sur ceste entree il se sçait que, peut estre,  
 ces ctes Apudinae ils iront lire à la Princesse,  
 qu'après auoir veu les papiers, ils n'y ont  
 point trouué (comme à la Table) que  
 de p. v. y soit disputée, & que se trouuans

deger et au l'ondoy a' d'at. les voyis d'accomodent  
ils supplie S. A. R. de leur dire pour qu'il  
jour elle auroit agréable de leur servir de  
deputer pour ce subject.

Cela fait, l'Ami dit, qu'il procuroit que de  
mesme venue on aille faire le mesme compliment

à V. A. laquelle, j'espère, aura soin de se  
souvenir des 3 points dont elle a à faire mention  
en four un quatorzième, si c'est qu'on lui parle

de ce qu'il se sera écrit il n'y a point parlé  
d'exclure la Princesse R. de correspondre  
que véritablement S. A. n'a pas voulu insister

là dessus, pardevant les Etats d'Hollande,  
ou elle auroit cru que l'affaire seroit venue  
comme de Princes à Princes, pour qu'il auroit

V. A. s'y étoit comportée en toute civilité,  
mais que maintenant se voyant contredite  
et au grand mespris de la Maison portée

à la dernière rigueur de justice, elle se laisse  
aller aux persuasions de son conseil, qui l'ont  
que la Princesse mineure n'y peut être venue

à aucune sorte.

V. A. veut qu'au lieu de temps se disputer  
d'un pas de cote rigueur, on puisse la faire  
passer pour une voie d'accomodement.

En conformité de ce que j'eus l'honneur de  
dire à V. A. auant hier, touchant l'instance  
que V. A. devoit pour les aff. d'Orange,  
j'ay esté des premiers au conseil, à mouvoir,  
que, pour le subside ord. le conseil ne  
deuroit point faire difficulté d'y pourvoir,  
mais que p<sup>te</sup> l'extraordinaire, qui estoit  
dors lors le Prince seul avoit pu disposer,  
il falloit aussi en faire communication à  
la Prince Royale, devant ce différend de la  
Table, dont la décision n'appartient point  
au conseil. et j'ay esté suivi de tous  
unanimement.

Je croy que V. A. considérera de sa prudence  
que j'ay agi là dedans comme j'y devois  
pour toujours maintenir cette Balance  
droite, et condamner ainsi ceux qui  
par cy devant ont péché horriblement  
et injustement d'un costé.

Je supplie très-humblement V. A. que j' puisse  
r'avois tous ces divers papiers.